



MAIRIE DE CARNAC
Place de la Chapelle B.P. 80
56341 CARNAC CEDEX
02.97.52.06.86
accueil@carnac.fr

Réservation
De la
SALLE OMNISPORTS

Chemin du Nilestrec

DATE du DÉBUT de la réservation :

DATE de FIN de la réservation :

Demande à effectuer au minimum 45 jours à l'avance

Nom de l'association ou société :

Nom du demandeur :

N° de Siret pour société :

Adresse de facturation :

Code Postal : Ville :

N° de tél : Mail :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

Pour toute manifestation autre que sportive, il est nécessaire de joindre au formulaire, un plan de la salle avec l'implantation des éléments (podium, tables, chaises...) nécessaires au bon déroulement de votre manifestation.

SALLE OMNISPORTS		
	NOMBRE	TARIF DE LOCATION (*)
ESPACE	<ul style="list-style-type: none">- Salle- Vestiaires- Réserve	
MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none">- 15 Tables- Chaises- Barrière- Podium	

(*) Se référer aux tarifs communaux de l'année concernée

IMPORTANT : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE

Un état des lieux est prévu avec 1 agent de la commune le :

Le gardien du stade vous remettra les clés lors de l'état des lieux.

- Le nettoyage et le rangement doivent être assurés par le demandeur.
- Les tables devront être nettoyées et rangées sur la partie bitumée, en laissant les accès dégagés et assurer toutes pratiques sportives.
- Les barrières seront rangées dehors.
- Les poubelles ainsi que les verres perdus devront être déposés aux containers prévus à cet effet.

- le demandeur doit remettre, au service de réservation des salles en mairie **une attestation d'assurance couvrant les risques encourus (incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile)**, à la signature du présent acte de réservation et **deux chèques de caution de 500,00 € libellés à l'ordre du Trésor Public** qui seront restitués que si les lieux sont libérés sans dommages et dans un état de propreté satisfaisante.

- Mesures de sécurité :

- **L'utilisateur doit s'assurer qu'aucun véhicule n'entrave la sortie des sapeurs-pompiers.**

- l'utilisateur doit impérativement déverrouiller toutes les portes de sortie de secours pendant la durée d'occupation de la salle (au moyen du passe général qui lui sera remis). A l'inverse, en quittant les lieux, il devra veiller à refermer toutes ces portes, éteindre l'ensemble des lumières depuis le tableau situé dans le local technique.

- **Il est interdit de fumer dans la salle.**

Le :

A.....h.....

Chèque reçu le :

.....

Chèque restitué le :

.....

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies par la Commune de Carnac, représentée par le Maire, font l'objet d'un traitement en vue d'une réservation de salle et ou de matériel. Ce traitement relève d'une obligation légale. Les informations seront conservées pour une durée de deux ans révolus.

La réponse aux informations requises est obligatoire pour la finalité poursuivie. Le destinataire de ces informations est le service accueil auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation.

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

VU POUR ACCEPTATION

A....., le.....20.....

Signature du demandeur

BON POUR RESERVATION DEFINITIVE

A Carnac,

Le.....20.....

Pour le Maire l'Adjoint(e) Délégué(e)

- Fiche à retourner à la Mairie de CARNAC, complétée et signée.